

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 septembre 2026
(Date de convocation : 28 août 2026)

Délibération N° 20260903-04

Le trois septembre deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, David MAPPA, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, et Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Sylvain SALIGOT donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET, Stephen GAYE-METOU donnant procuration à Sarah LAGUERRE, Etienne LAY donnant procuration à Thibaut MAURIN, Sarah GRANDSIMON donnant procuration à Dominique BORGELLA-ADJUDANT.

Objet : RESILIATION DU BAIL DES CABANES PERCHEES

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CAMPAN a, par un contrat en date du 26 août 2010, donné à bail à la société PAYOLLE EVASION – aux droits de laquelle est venue la SARL MACADAM65 par acte de cession du 12 octobre 2018 – une parcelle de terrain en forêt communale, située au lieudit la Serre Crampe, à CAMPAN. Le bail a été conclu pour une durée de 25 ans et pour un loyer annuel de 800€.

La SARL MACADAM65 ne paie plus ses loyers depuis 2024, et en septembre 2025 elle était redevable de la somme de 2 188€. Les cabanes ne sont plus entretenues, et la SARL ayant cessé son activité en août 2025, il est souhaitable de mettre fin au bail.

Sur conseil du cabinet d'avocats, il est proposé de procéder à la résiliation du bail par avenant, sans indemnités des deux parties et sans engager des poursuites pour le recouvrement des dettes. A l'issue, le devenir des cabanes serait sous l'ouvrage de la commune.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **Article unique :** décide de signer l'avenant avec la SARL MACADAM65

Date affichage : 12/09/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

